



DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE**

Réunion du 31 mars 2025

L'An 2025 le 31 mars à 19h00

Le Conseil municipal, dûment convoqué par le Maire, le 25 mars 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raphaël COGNET, Maire.

Présents :

Monsieur Raphaël COGNET, Madame Edwige HERVIEUX, Monsieur Ibrahima DIOP, Madame Jamila EL BELLAJ, Monsieur Albert PERSIL, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Karim BOURSALI, Madame Nicole KONKI, Monsieur Fabien CORBINAUD, Madame Emmanuela DORAZ, Monsieur Olivier BARBIER, Monsieur Bernard MERY, Madame Marie-Claude BERTHELOT, Monsieur Dominique EBIOU, Monsieur Moussa KEITA, Monsieur Marc DOLINSKI, Madame Madeleine GARNIER, Monsieur Altaaf JIVRAJ, Madame Nuriya OZADANIR, Monsieur Rachid HAÏF, Monsieur Armando LOPES, Monsieur Reber KUBILAY, Madame Anita AMOAH, Madame Hajare MOUSTAKIL, Madame Clara BERMANN, Monsieur Denis RICADAT-CROSNIER, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Véronique TSHIMANGA, Monsieur Guillaume QUEVAREC, Madame Audrey HALLIER, Monsieur Pierre BEDIER

Représentés par pouvoir :

- Madame Nadine WADOUX pouvoir à Edwige HERVIEUX,
- Madame Lila AMRI pouvoir à Jamila EL BELLAJ,
- Madame Irène LEBLOND pouvoir à Olivier BARBIER,
- Madame Fatimata KAMARA pouvoir à Albert PERSIL,
- Monsieur Mariano LAWSON pouvoir à Raphaël COGNET,
- Madame Carole PHILIPPE pouvoir à Véronique TSHIMANGA,
- Madame Christel DUBOIS pouvoir à Pierre BEDIER,
- Madame Albane FORAY-JEAMMOT pouvoir à Jean-Luc SANTINI.

Absences :

- Monsieur Michaël BORDG,
- Madame Amélie DA COSTA ROSA,
- Madame Graziella DEVIN,
- Madame Atika MORILLON.

Secrétaire : Armando LOPES.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE HALLE DE TENNIS ET DE PADEL

NOTE DE SYNTHÈSE

(DELV-2025-03-31-10)

Par son dynamisme associatif et la richesse de ses infrastructures, la ville de Mantes-la-Jolie s'affirme comme un territoire d'excellence sportive. L'obtention du label « Terre de Jeux 2024 » témoigne de l'engagement constant des acteurs locaux pour promouvoir la pratique sportive, la santé et l'inclusion sociale. Toutefois, cette reconnaissance ne constitue pas une finalité en soi. La ville ambitionne de poursuivre la modernisation de son offre sportive, en phase avec les nouvelles pratiques émergentes et dans le respect des impératifs environnementaux.

Depuis 2022, plusieurs projets d'aménagement ont été engagés afin de renforcer la trame d'équipements ludiques et sportifs sur l'ensemble des quartiers de la ville de Mantes-la-Jolie. Ces initiatives visent à garantir un accès équitable aux infrastructures sportives et à promouvoir la pratique d'activités physiques dans des conditions optimales pour tous les publics.

Parmi les réalisations notables, le centre sportif Haby Niaré, d'un montant d'environ 1 million d'euros, situé sur la dalle du CCM 2 au cœur du Val Fourré, a été livré en 2023. Il comprend notamment des salles de fitness et de musculation accessibles à toutes et tous.

Au cours des douze derniers mois, la Ville a également finalisé la construction d'équipements de proximité, tels qu'un terrain de « street workout » dans le quartier des Écrivains, ainsi que des infrastructures plus spécialisées, comme les deux terrains de padel sur les îles de Seine.

Une halle des sports d'envergure d'un coût de 3,2 millions d'euros, est en cours de réalisation dans le quartier des Peintres, au nord du Val Fourré. Cet équipement comprendra une aire de fitness, un nouvel espace de « street workout », le plus grand skate-park couvert public de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, ainsi que deux terrains de basket couverts et éclairés.

Dans le quartier des Inventeurs, au sud du Val Fourré, sont en chantier un parcours Ninja Warrior ainsi qu'un City Stade conçu pour une pratique omnisports, ouverts à toutes et tous. Sur le site du Mail Vert, dans le quartier des Médecins, la construction d'un parcours de santé est en phase d'achèvement. Celui-ci sera doté de nombreux agrès adaptés à tous les âges.

Par ailleurs, de nouveaux projets ont récemment été initiés à la suite de concours d'architecture et d'ingénierie, notamment la construction d'un nouveau gymnase sur le site Dantan en centre-ville, pour un montant de 4,5 millions d'euros, ainsi que le développement d'un grand complexe sportif au Val Fourré dans le cadre de l'ANRU, comprenant trois gymnases et un espace dédié aux sports de combat, pour un investissement total de 20 millions d'euros.

Le secteur des Îles, véritable écrin naturel, offre un cadre idéal pour la pratique du sport en plein air. Des équipements variés tels que la voile, le kayak, le tennis, le volley ou encore les parcours de footing y sont déjà implantés. Cependant, certaines installations, notamment les terrains de tennis sous bulles, sont devenues obsolètes et fortement consommatrices d'énergie.

Dans une démarche résolument écologique et sociale, la ville souhaite remplacer ces anciennes bulles par une halle en structure bois, plus respectueuse de l'environnement et mieux adaptée aux besoins des usagers. Ce projet vise à offrir des conditions de pratique optimales tout en réduisant l'empreinte carbone et en favorisant l'inclusion sociale, en particulier pour les publics les plus fragiles.

Le projet prévoit la construction d'une halle en structure bois, intégrée harmonieusement dans le grand paysage de l'axe Seine. Cette infrastructure écoresponsable permettra la couverture de trois terrains de tennis et de deux terrains de padel. Un local de rangement fonctionnel sera également aménagé pour répondre aux besoins logistiques des clubs et associations sportives. Par ailleurs, des créneaux en accès libre seront mis à disposition afin de favoriser la mixité sociale et l'accessibilité aux publics éloignés de la pratique sportive.

Ce projet vise à renforcer l'inclusion sociale et l'égalité de genre en facilitant l'accès aux publics fragiles et aux jeunes issus des quartiers prioritaires. Il garantit également une mixité de genre dans la pratique sportive grâce à une diversification des créneaux horaires et à la promotion des sports mixtes.

L'ambition écologique est également centrale : le projet prévoit l'utilisation de matériaux durables et à faible impact environnemental, tout en réduisant la consommation énergétique par la suppression des bulles gonflables obsolètes. L'intégration de la halle dans le cadre naturel du secteur des Îles contribuera à la préservation et à la valorisation du patrimoine environnemental local.

En outre, ce projet participe à la promotion de la santé et du bien-être en encourageant la pratique sportive pour tous, notamment pour les seniors et les personnes en situation de handicap. Il contribue également à la lutte contre la sédentarité et au développement du bien-être mental à travers l'activité physique.

L'ensemble de ces aménagements s'inscrit dans une démarche de planification stratégique visant à renforcer l'attractivité sportive du territoire et à répondre aux besoins croissants des habitants en matière d'infrastructures de loisirs et de pratique physique.

La dotation de soutien à l'investissement public local 2025 (DSIL) portant sur la « réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants » constitue une opportunité pour concrétiser ce projet. La création de cette halle de tennis s'inscrit pleinement dans l'urbanisme de projet multilatéral promu par la ville, et justifie une candidature à la DSIL 2025.

Par conséquent, il est demandé au Conseil municipal d'approuver et d'autoriser la réalisation du projet d'aménagement des anciennes bulles de tennis et d'arrêter le plan de financement prévisionnel suivant :

Intitulé de l'action	Coût estimatif de l'opération (€ HT)	Subvention DSIL 2025 sollicitée (€)	Subvention DSIL 2025 sollicitée (% HT)	Part communale (€ HT)	Part communale (% HT)
AMENAGEMENT DES ANCIENNES BULLES DE TENNIS DE L'ILE AUX DAMES	2 167 288,00 €	1 733 830,40 €	80%	433 457,60 €	20%

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu la circulaire préfectorale du 10 mars 2025 relative à la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) pour 2025 avec ses axes prioritaires d'emploi de cette dotation ainsi que les informations nécessaires à la constitution et à l'instruction des dossiers de demande de financement,

Vu l'appel à projets de l'État avec la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2025,

Considérant l'ouverture de la campagne d'appel à projets de l'État avec la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2025,

Considérant la famille N°6 des grandes priorités thématiques d'investissement de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2025 : « réalisation d'hébergement et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants »,

Considérant la nécessité d'aménager les anciennes bulles de tennis situées sur l'Île aux Dames à Mantes-la-Jolie avec le projet de réalisation d'une halle sportive ouverte, d'un local de rangement, de la construction de trois terrains de tennis et de deux terrains de padel,

Considérant le souhait de la ville de Mantes-la-Jolie de renforcer les équipements sportifs de la ville, dont ceux des anciennes bulles de tennis situées sur l'Île aux Dames, avec le projet de réalisation d'une halle sportive ouverte, d'un local de rangement, de la construction de trois terrains de tennis et de deux terrains de padel,

Considérant le projet d'aménagement des anciennes bulles de tennis situées sur l'Île aux Dames avec le projet de réalisation d'une halle sportive ouverte, d'un local de rangement, de la construction de trois terrains de tennis et de deux terrains de padel,

Considérant le potentiel soutien financier de l'État, pour le projet d'aménagement des anciennes bulles de tennis situées sur l'Île aux Dames à Mantes-la-Jolie avec le projet de réalisation d'une halle sportive ouverte, d'un local de rangement, de la construction de trois terrains de tennis et de deux terrains de padel.

Considérant qu'il convient à la ville de Mantes-la-Jolie de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture des Yvelines au titre de l'appel à projets DSIL 2025, pour son projet d'aménagement des anciennes bulles de tennis situées sur l'Île aux Dames avec le projet de réalisation d'une halle sportive ouverte, d'un local de rangement, de construction de trois terrains de tennis et de deux terrains de padel,

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur ce projet d'aménagement des anciennes bulles de tennis et son plan de financement,

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

Approuver la réalisation du projet d'aménagement des anciennes bulles de tennis situées sur l'Île aux Dames de Mantes-la-Jolie,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès de l'État pour l'exercice 2025, une subvention de 1 733 830,40 € dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) pour la réalisation du projet d'aménagement des anciennes bulles de tennis de la ville de Mantes-la-Jolie,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents conventionnels y afférents,
- **de donner** pouvoir à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour exécuter la présente délibération.

Publié le 08/04/2025

Le Maire



Raphaël COCHET